

Le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) c'est ...



Un outil de mise en œuvre de la Directive Inondation à 2 échelles = 1 PGRI en 2 volumes



un cadre stratégique à l'échelle bassin Rhône-Méditerranée : *quelles sont les questions prioritaires et complémentaires au SDAGE ?*

=> *dispositions aux documents d'urbanisme, aux PPRi et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau*



une priorisation des objectifs pour les stratégies locales des 31 TRI : *quels sont les territoires prioritaires ?*

=> *fixe les périmètres et les objectifs pour les stratégies locales*

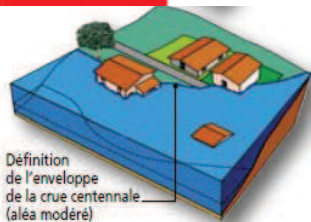


Feuille de route 2016-2021 puis révisé tous les 6 ans

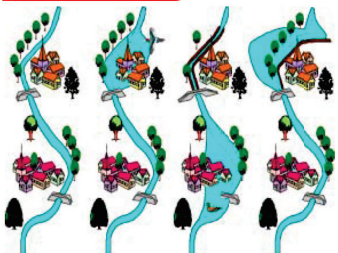


Le PGRI c'est ...

5 Grands Objectifs de gestion des risques pour le bassin



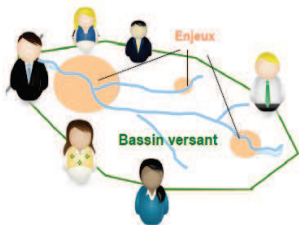
GO1 : Mieux prendre en compte le *risque* dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation



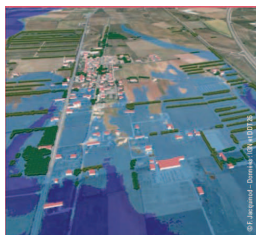
GO2 : Augmenter la *sécurité* des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



GO3 : Améliorer la *résilience* des territoires exposés



GO4 : Organiser les acteurs et les compétences en lien avec la GEMAPI



GO5 : Développer la *connaissance* sur les phénomènes et les risques d'inondation

Lien avec le SDAGE

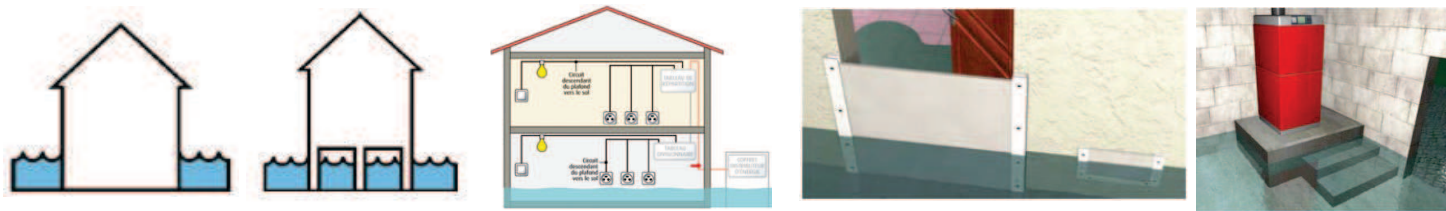


Le Grand Objectif 1

« Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation » ça veut dire ...

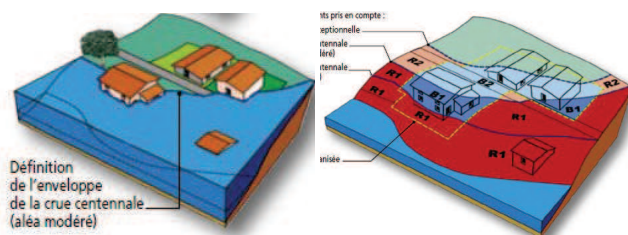
1/ Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire (*mise à disposition d'outils*)

2/ Réduire la vulnérabilité des territoires *au travers de PPRI, de stratégie de maîtrise des coûts, de limitation des risques d'effets domino sur les ICPE*

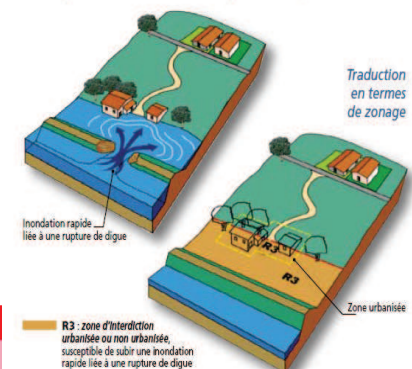


3/ Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondation *au travers notamment de ...*

- ... principes généraux pour les documents d'urbanisme relatifs à la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire et un renforcement des doctrines locales pour les PPRI



Le risque inondation lié à une rupture de digue



Le Grand Objectif 2

« Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques »

ça veut dire ...

1/ Agir sur les capacités d'écoulement par (PGRI - SDAGE)

- Une **approche intégrée des phénomènes** (*débordement de cours d'eau, ruissellement, submersions marines*)
- Préserver/restaurer les **champ d'expansion des crues**
- Des **actions communes** à engager au titre de la **restauration morphologique** (qui vise le bon état des eaux) et la réduction de l'aléa (champs d'expansion de crue, ralentissement dynamique...)

2/ Prendre en compte les risques torrentiels par (PGRI - SDAGE)

- Une recherche de **stratégie de gestion des débits solides** dans les exposées à un risque torrentiel


4/ Assurer la performance des ouvrages de protection


- en **encadrant** la construction des **nouveaux ouvrages de protection** recherchant la non dégradation des masses d'eau
- Par la limitation de l'exposition des **enjeux protégés**
- Par un **objectif d'efficacité** des ouvrages de protection
- Par un **objectif de pérennité** des ouvrages

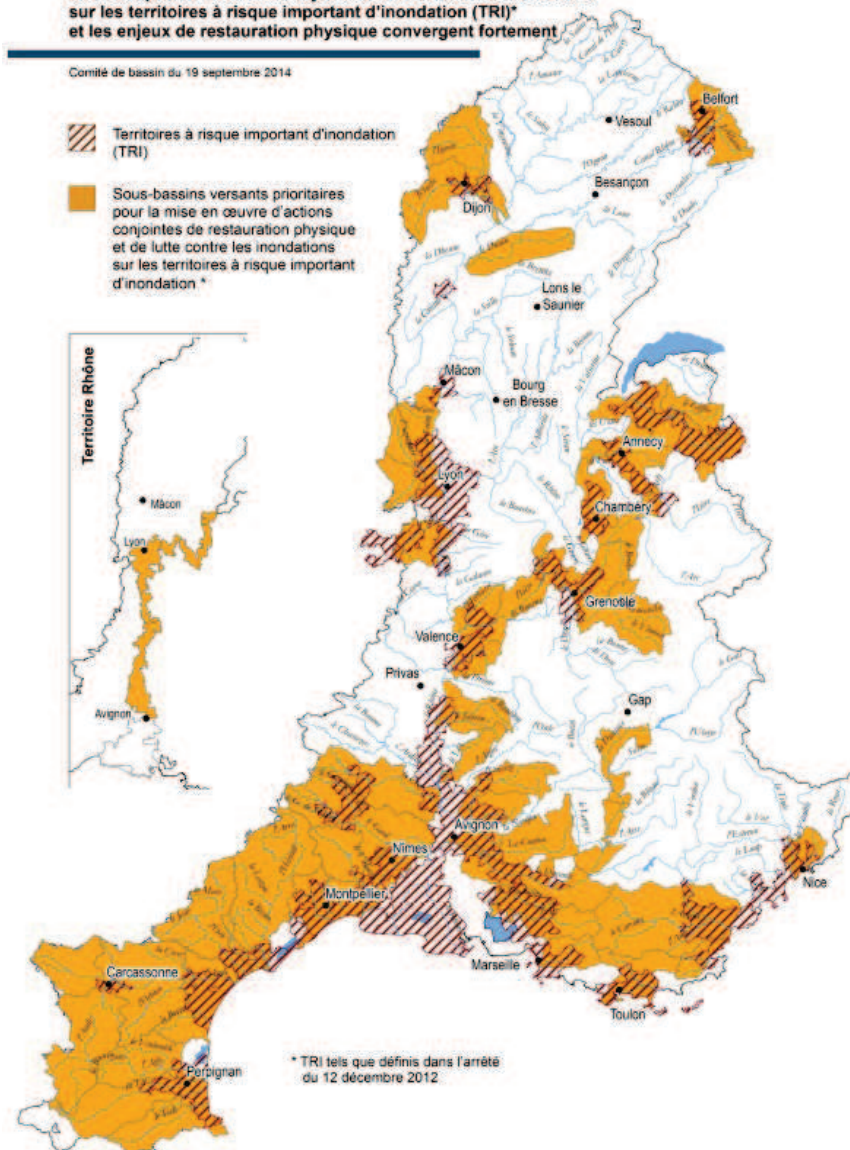
Hors
SDAGE

CARTE 8A
Secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI)* et les enjeux de restauration physique convergent fortement

Comité de bassin du 19 septembre 2014

 Territoires à risque important d'inondation (TRI)

 Sous-bassins versants prioritaires pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations sur les territoires à risque important d'inondation *



* TRI tels que définis dans l'arrêté du 12 décembre 2012



Le Grand Objectif 3

« Améliorer la résilience des territoires exposés » ça veut dire ...

1/ Agir sur la prévision et l'alerte par

- Une **organisation de la prévision réglementaire** encadrée par un schéma directeur (SDPC)
- Une évolution de la prévision des crues vers la **prévision des inondations**
- Une **incitation** des collectivités à mettre en place des **outils locaux de prévision**

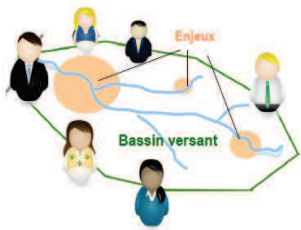
2/ Se préparer à la crise et mieux vivre avec les inondations par

- Un objectif d'amélioration et de meilleure couverture des **Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)** centrée en priorité sur les stratégies locales.
- Une recherche d'**intégration d'un volet inondation** au sein de chaque **Plan Orsec**
- Un **objectif de retour à la normale des services publics et des réseaux post-crués** au travers de la sensibilisation, l'accompagnement et l'élaboration de Plan de Continuité d'Activité (PCA)

3/ Développer la conscience du risque des populations par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

- Une incitation au **renforcement de l'information préventive** sur les risques d'inondation par l'affichage du risque et le développement d'une culture du risque





Le Grand Objectif 4

« Organiser les acteurs et les compétences » ça veut dire ...

1/ Favoriser la synergie entre les différentes politiques publiques par (SDAGE-PGRI)

- Des **stratégies locales (SLGRI)** comme outil de fédération des acteurs locaux concernés par un TRI
- Des dispositions communes avec l'OF du SDAGE pour **accompagner la GEMAPI** :
 - *EPTB/EPAGE*
 - *Articulation dispositifs milieux/inondation*
 - *Réaffirmer l'intérêt du bassin-versant comme échelle de gestion*

Commun avec le SDAGE

2/ Garantir un cadre de performance pour la gestion des ouvrages de protection par

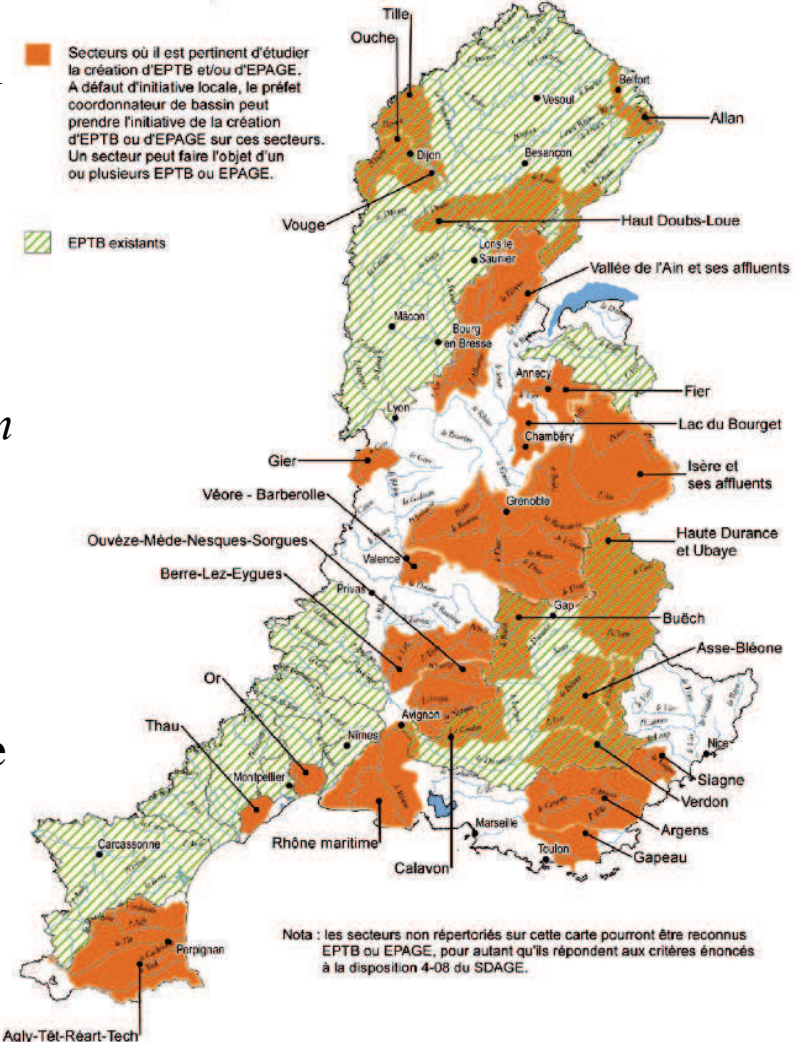
- Une volonté de disposer d'une **vision globale des systèmes de protection**

3/ Accompagner la mise en place de la GEMAPI

- au travers de la mission d'appui
- En favorisant la **constitution de gestionnaires adaptés aux territoires**

CARTE 4B
Secteurs où la création ou la modification de périmètre d'EPTB et/ou d'EPAGE doit être étudiée

Bureau du comité de bassin du 11 juillet 2014





Grand Objectif n°5 du PGRI : *Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation*

1/ Développer la connaissance sur les risques d'inondation

- Un **développement de la connaissance** sur les aléas et les enjeux à rechercher notamment sur les aléas torrentiels et sur la vulnérabilité des réseaux

2/ Améliorer le partage de la connaissance sur la vulnérabilité du territoire actuelle et future

- Des lieux et des outils à rechercher pour **partager la connaissance** des aléas et des enjeux
- Une incitation au **partage des enseignements des catastrophes**

